

commençait un peu à s'enflammer, mais il répétait toujours sa même ritournelle de démagogue qu'il est et qu'il accuse les autres d'être. A tout événement, je ne veux pas participer à ce genre de badinage, et je vais parler de choses plus sérieuses touchant l'agriculture, car il y a trop de problèmes sérieux dans ce domaine. Quand on connaît l'agriculture et qu'on est fils de cultivateur, je vous assure qu'on rigole un peu en entendant parler un petit avocat sur ce sujet.

A la vue du montant de \$140,124,800 que la Chambre devra voter au ministère de l'Agriculture, il est bien naturel, à titre de député de la province de Québec, que je me demande quelle partie de ce montant est destinée à ma province, en regard des autres provinces.

Étant la seconde grande province dans la Confédération, le Québec sera appelé à payer sa large part des taxes que nécessitera l'administration de ce budget. Participera-t-il proportionnellement aux quelques avantages que ce budget, bien administré, pourra apporter aux différentes provinces?

**M. Choquette:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député de Roberval lit intégralement son discours. Je suis surpris qu'un homme comme lui, qui dit connaître si bien l'agriculture, soit incapable de prononcer un discours sans le lire, tandis qu'un avocat qui n'est pas censé connaître l'agriculture, peut prononcer son discours sans avoir à le lire.

Je demande que le député de Roberval soit rappelé à l'ordre et cesse de lire son discours écrit par un autre, et qu'il parle en consultant des notes, comme je l'ai fait moi-même.

**M. Gauthier:** Monsieur le président, j'accepterai n'importe quelle injure de ce petit fanfaron; mais quand le député de Lotbinière dit que mon discours a été préparé par un autre, je lui demande de retirer ses paroles.

**M. Choquette:** Je suis prêt à retirer mes paroles, monsieur le président, en tant que le député de Roberval cesse de lire son discours, afin qu'il nous prouve que c'est vraiment son texte qu'il récite et non pas celui d'un autre.

**M. Gauthier:** Que le député de Lotbinière, monsieur le président, vienne voir mes notes, il constatera qu'elles sont écrites à la main. Lui-même consulte des notes. J'ai tous mes volumes ici, à l'appui de mes remarques. J'ai toujours parlé avec des notes. Tout le monde ici, et vous-même, monsieur le président, parlez avec des notes. La remarque du député de Lotbinière n'est faite qu'en vue d'abaisser les députés et pour se grandir lui-même. Ce n'est pas en essayant d'écraser les autres

[M. Gauthier.]

qu'un homme prouve sa grandeur; c'est par ses propres qualités intellectuelles qu'un homme prouve sa valeur. Or, je m'aperçois que cela manque au député de Lotbinière.

(Traduction)

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Je suis persuadé que l'honorable député de Roberval sait très bien que le Règlement de la Chambre ne lui permet pas de lire son discours. Mais s'il se sert de notes comme aide-mémoire, je dirais qu'il est en règle et je l'inviterais à poursuivre ses remarques.

(Texte)

**M. Gauthier:** Merci, monsieur le président. Je puis maintenant poursuivre mon exposé sur l'agriculture.

La distribution des différents services, des divers octrois, sera-t-elle plus équitable au Québec qu'elle ne l'a été par les années passées? Voilà autant de questions qu'il est urgent de nous poser durant l'étude de ces crédits. Si nous jetons un regard sur les 30 dernières années, ce ne fut pas un succès pour le Québec. En fait, la seule augmentation que nous relevons dans les crédits du ministère de l'Agriculture c'est celle des taxes.

Voilà pourquoi, depuis 30 ans, le revenu de nos cultivateurs québécois a toujours été en décroissant, pour atteindre leur plus bas niveau l'an dernier.

Aussi nous exigerons des gestes plus concrets de la part du présent gouvernement pour redresser cette situation des plus discriminatoire à l'endroit de nos agriculteurs du Québec.

Le premier ministre (M. Pearson) a déclaré, et avec raison, que le Québec devrait jouir d'un statut différent de celui des autres provinces dans la Confédération. Or, ceci devrait s'appliquer tout particulièrement à son agriculture.

Voilà pourquoi nous avons été consternés de voir envoyer aux oubliettes la création d'un ministère de l'Agriculture pour l'Est, la seule chose qui aurait pu redonner au Québec ce statut que le premier ministre lui reconnaît.

Je puis vous dire que je suis grandement déçu des actes trop génériques du présent gouvernement en agriculture.

Bien loin de respecter la parole donnée, de remplir ses promesses, le premier ministre a fait pis encore, puisqu'il a remis l'application de la loi ARDA, créée pour la mise en valeur des terres agricoles, au ministre des Forêts (M. Sauvé).

Le député de Lotbinière, tout à l'heure, a parlé d'un ministère de l'aménagement rural fusionné au ministère des Forêts. C'est encore un terme général. Et ceci ne spécifie en rien une action directe pour la province de Québec.